



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire Des orientations qu'il faut rapidement concrétiser

Montréal, le 6 juin 2022 - C'est avec enthousiasme que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT) présentée aujourd'hui par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Andrée Laforest, et la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy. La vision stratégique qui se dégage de la Politique est un changement historique quant à la compréhension du gouvernement à l'égard des enjeux d'aménagement du territoire, et le RNCREQ apprécie son ambition.

Ayant pris part à la démarche de consultation de la PNAAT au cours des derniers mois, le RNCREQ a pu mesurer l'adhésion et les attentes de la société civile à travers tous les territoires. Cette consultation de la population, des expert.e.s et des acteurs clés a permis de faire un pas important vers une vision saine et durable pour nos collectivités et notre environnement. « La politique est ambitieuse et changera vraisemblablement en profondeur la façon dont on planifie et on aménage le territoire, fait remarquer Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ. L'approche est transversale et aura des implications aussi bien dans la protection du patrimoine naturel que dans nos choix en matière d'action climatique, tant dans la réduction des émissions de GES que dans l'adaptation aux impacts des changements climatiques.»

En effet, comme l'a démontré le [Comité consultatif sur les changements climatiques dans son rapport](#) publié en avril dernier, l'aménagement du territoire est fondamental pour lutter contre les changements climatiques. Nos connaissances ont évolué et il est devenu impératif de mettre fin aux mauvaises pratiques et de faire dès maintenant les bons choix. Le RNCREQ appelle d'ailleurs à passer rapidement de la vision à l'action. « On vient de franchir un très grand pas avec le dévoilement de cette politique nationale, renchérit Alexandre Turgeon, responsable du comité aménagement du RNCREQ. Tous les éléments qu'on souhaitait voir en matière de constats et d'objectifs pour le futur sont là. Néanmoins, il y a urgence d'agir, et d'ici la mise en œuvre de la PNAAT et l'ajout de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), il faut arrêter l'hémorragie, cesser d'écorcher le territoire et imposer un moratoire sur l'ouverture de nouvelles rues en territoire vierge.»

Dans cette perspective, le RNCREQ croit que plusieurs gestes cohérents avec les orientations doivent être posés à court terme pour favoriser la mise en œuvre de la Politique en hiver 2023. La vision stratégique présentée par le gouvernement se décline en quatre axes qui révèlent plusieurs constats. Tout à fait en accord avec ces derniers, le RNCREQ recommande d'entreprendre les actions transitoires suivantes pour interrompre dès maintenant la détérioration du territoire.

Axe 1. Pour des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population

- Ne pas autoriser de nouveaux projets qui augmentent la capacité autoroutière en sol québécois;

- Appliquer un moratoire sur l'ouverture de nouvelles rues dans des milieux vierges (milieux naturels et milieux humides) en attendant les nouveaux outils du plan de mise en œuvre de la PNAAT.

Axe 2. Aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole

- Arrêter complètement l'étalement urbain (et non seulement le «limiter») et réduire les périmètres urbains pour favoriser cette consolidation des milieux sous-développés et la densification;
- Appliquer un moratoire sur tout changement de zonage induisant une perte de milieux naturels.

Axe 3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec

- Mettre immédiatement sur pieds des tables régionales de concertation de la PNAAT.

Axe 4. Un grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique

- Cesser tout projet de l'État allant à l'encontre des quatre axes de la vision de la PNAAT et adopter des mesures transitoires pour éviter que des projets nuisent à la mise en application de la PNAAT.

Il n'en demeure pas moins que, malgré l'urgence d'agir, beaucoup de concertation, de compromis et de travaux parlementaires auront lieu avant la mise en œuvre d'une politique nationale. C'est pourquoi le RNCREQ réitère son désir d'accompagner le gouvernement, et ce, dès que possible.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les acteurs régionaux pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux en changements climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

[Consulter le mémoire du RNCREQ sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires](#) (sept. 2021)

[Consulter la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#)

Renseignements

Isabelle Poyau, coordonnatrice
514 260 1107

Nicolas Valente, chargé des communications
communications@rncreq.org